

L'Équateur a définitivement condamné la multinationale à une amende record pour un cas de pollution massive en Amazonie. La saga judiciaire se poursuit au Canada

# Victoire historique contre Chevron

PHILIPPE CHEVALIER

**Amériques** ▶ Vingt-cinq ans ! Il aura fallu vingt-cinq ans de procédures judiciaires, menées aux États-Unis, en Équateur, au Brésil, en Argentine et au Canada, pour voir la multinationale Chevron définitivement condamnée par la justice. C'est la Cour constitutionnelle de l'Équateur qui a porté l'estocade, le 10 juillet dernier, en confirmant la culpabilité de la société pétrolière pour l'une des pires pollutions intentionnelle du siècle dernier. En dernière instance, le géant pétrolier est sommé de s'acquitter d'une amende record de 9,5 milliards de dollars (l'équivalent en francs).

Le hic c'est que l'entreprise a depuis longtemps retiré tous ses actifs du pays. Et elle n'a aucune intention de verser le moindre centime de réparation pour les 450 000 hectares de terres gorgées de pétrole brut et de résidus toxiques, sur lesquelles plus de 30 000 victimes<sup>1</sup> continuent à vivre. La balle est désormais dans le camp de la justice du Canada, où Chevron possède une importante filiale et où des victimes ont déposé une plainte. Tout l'enjeu porte sur la question de savoir si le patrimoine de Chevron Canada peut être saisi pour payer l'amende infligée par la justice équatorienne à la maison mère.

«Une réponse positive signifierait une victoire historique, non seulement pour les victimes directes du géant pétrolier, mais aussi pour tous ceux qui se battent contre l'impunité des multinationales», déclare l'Union des victimes de Texaco (UDAPT).

## L'équivalent de trente marées noires

De 1964 à 1990, Texaco (devenue Chevron Corporation) a réalisé des travaux d'exploration et d'exploitation pétrolière dans les provinces d'Orellana et de Sucumbios, une région très riche en biodiversité de l'Amazonie équatorienne. Au cours de ses vingt-six ans d'activité, utilisant des techniques rudimentaires d'un autre âge mais hautement profitables, le géant industriel a déversé l'équivalent de trente fois la quantité de pétrole répandue



Des indigènes Secoya protestent, le 21 octobre 2003, à Lago Agrio, au nord-est de la capitale Quito, réclamant qu'ils soient indemnisés contre les dommages écologiques qu'ils ont subis de la part de Chevron-Texaco. KEYSTONE

lors de la marée noire de l'Exxon Valdez en 1989. A quoi il faut ajouter, les boues de forage, hautement toxiques, entreposées dans des fosses à ciel ouvert et dont le contenu continue de se répandre, jour après jour, dans les rivières.

Trente ans après le départ de Texaco, pratiquement rien n'a été entrepris pour endiguer la pollution, provoquant des taux record de cancers, de leucémies infantiles, d'avortements spontanés et autres maladies graves dans la population.

La saga judiciaire contre Chevron débute en 1993, devant un tribunal de New York.

C'est un échec, comme toutes les procédures menées successivement sur sol étatsunien. Les victimes dénonceront une justice partielle, inféodée aux intérêts de son industrie. Une thèse confirmée par le rapporteur spécial des Nations Unies, Michael Forst, qui a récemment dénoncé des irrégularités procédurales et le harcèlement subi par les défenseurs des populations indigènes par la justice étatsunienne.

## Avance de frais colossale

Les procès menés au Brésil et en Argentine (où Chevron possède des filiales) connaîtront peu ou

prou le même sort. A ce jour, seule la justice équatorienne a donné raison aux indigènes, mais la sentence n'est pas exécutoire, vu que Chevron a retiré tous ses avoirs du pays.

Le Canada est leur ultime espoir. En 2015, les sept juges de la Cour suprême se sont déclarés compétents pour juger ce litige. En 2017, la Cour d'appel a aussi admis qu'elle avait à juger un cas d'intérêt public, considérant que les plaignants ne demandent pas d'indemnités, mais la réparation des dommages environnementaux et le financement de programmes de santé. Reste le gros morceau: la

filiale canadienne devra-t-elle payer pour la pollution engendrée par l'ancienne entité équatorienne? Pour certains juges, chaque filiale est une entité juridique séparée. Alors que d'autres, encore minoritaires, estiment que les filiales forment objectivement un tout, ce qui se reflète dans les structures décisionnelles de Chevron et dans la valeur boursière de la multinationale. Si ce dernier point de vue devait prévaloir, Chevron Canada devrait indemniser les victimes équatoriennes.

Demeure un obstacle, de taille. Pour accéder à la Cour suprême, les plaignants doivent

payer 350 000 dollars canadiens (264 000 francs) d'ici au 16 août prochain. Un montant faramineux pour les 30 000 paysans et indigènes qui ont déjà de la peine à assurer leur subsistance. L'UDAPT a lancé un appel aux dons<sup>2</sup> qui sonne comme un appel au secours. I

<sup>1</sup>Population estimée en 1993. A l'époque, la zone était notamment habitée par les nationalités Secoya, Waorani, Shuar, Quichua, Cofan et Tete. Ces derniers ont été totalement exterminés, alors que la population Cofan est passée de 5000 à 800, selon un rapport du Centre Europe-tiers monde de mars 2016, consacré à l'impunité des transnationales.  
<sup>2</sup>www.thecrowdversus.org

## Glencore épinglé aux Nations Unies

**Droits humains** ▶ Le CETIM et Industriall ont dénoncé les violations des droits humains commises par le géant suisse du négoce lors du Conseil des droits de l'homme à Genève

La 38<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU s'est tenue à Genève du 18 juin au 6 juillet dernier. Le Centre Europe-tiers monde (CETIM), en collaboration avec la fédération syndicale Industriall Global Union, a profité de ce grand rendez-vous pour soumettre une déclaration officielle concernant des violations des droits humains à l'encontre des travailleurs de Glencore dans le monde entier. Selon ces derniers, Glencore, l'une des plus grandes sociétés minières et

de négoce de matières premières du monde, basée en Suisse, ne garantit pas des conditions de travail sûres et saines à ses travailleurs. «Les syndicats du secteur minier à travers le monde ont même rapporté que Glencore adoptait une attitude laxiste face à la santé et à la sécurité de ses salariés», indique le CETIM dans un communiqué. Des exemples ont été relevés en Bolivie, en Colombie, en République démocratique du Congo et en Zambie, où Glencore «affiche une attitude et un mode de fonctionnement qui rejettent la responsabilité des violations en termes de sécurité sur les travailleurs».

Ce n'est pas tout. La liste des griefs est longue: pression au travail, absence de formation, absence d'équipement

adéquat, menaces de fermeture des sites d'activité si des accidents s'y produisent, précarisation de la main-d'œuvre, ou encore violations de la liberté syndicale. Industriall précise que Glencore recourt de plus en plus massivement à la main-d'œuvre temporaire: en 2017, 43% du personnel, à savoir 62 000 travailleurs, était des travailleurs temporaires, contre 38% l'année d'avant.

Le géant suisse travaillerait également à saper les droits des travailleurs en matière de liberté syndicale en essayant de briser les syndicats. «En Australie, des travailleurs se sont vu empêcher l'accès à la mine d'Oaky North pendant deux cent trente jours et espionner dans leur vie privée pour avoir résisté à des plans visant à les

remplacer par des temporaires. Au Canada, Glencore a recruté des briseurs de grève au cours d'un récent conflit qui a duré neuf mois à la raffinerie CEZinc. Enfin, au Pérou, l'entreprise a mis à la porte des militants syndicaux en leur proposant de les réintégrer s'ils quittaient l'organisation.»

Le syndicat Industriall a tenté d'engager avec Glencore un dialogue social mondial sur les mauvaises pratiques de l'entreprise, en vain. «Nos affiliés ont, pendant des années, constamment soulevé les violations des droits humains des travailleurs de Glencore, s'est exprimé Kemal Özkan, secrétaire général adjoint d'Industriall lors de la session. Cependant, Glencore a refusé de mener un dialogue digne de

ce nom, nous forçant à nous tourner vers le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.» Et Adam Lee, directeur des campagnes, de poursuivre: «Les pratiques systématiques de Glencore concernant les violations de droits de l'homme de par le monde, perpétrées en quasi totale impunité, soulignent le besoin urgent d'un instrument international contraignant permettant de réglementer les activités des entreprises multinationales et leur impact sur les droits de l'homme. Cet instrument constituerait également un outil essentiel pour garantir un accès à la justice pour les victimes dans les communautés concernées.» MANON TODESCO

Extrait d'un article publié dans L'Événement syndical du 18 juillet dernier.